



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Flandres

Faites un point complet

sur votre santé avec

l'Examen de Prévention en Santé



Un examen complet, personnalisé en fonction de votre âge, votre sexe, de vos facteurs de risques et de votre suivi médical.

Pour tous les assurés du régime général à partir de 16 ans.

Examen gratuit pris en charge par l'Assurance Maladie.

Vous pouvez réaliser votre examen :

A Calais, Caisse primaire d'Assurance Maladie, 35 rue Descartes

Un accompagnement en plusieurs étapes :



1

Accueil et entretien avec un agent administratif.
Informations sur vos droits.



2

Entretien et examens personnalisés avec
l'infirmière (taille, poids, tension, audition, etc.).



3

Un examen dentaire.



4

Entretien individuel avec un médecin.

Comment prendre rendez-vous ?

• Par téléphone

03 28 26 38 85 (8h15-12h15 13h15-17h)

• Par mail

cescalais.cpam-flandres@assurance-maladie.fr

• Sur Doctolib

Indiquer « bilan de santé » dans la barre de recherche

• Après d'un conseiller

sur place à l'accueil